

Considérant, que la dénomination de cet espace public facilitera son identification par les services municipaux, les habitants et les services d'urgence,

Considérant que le nom proposé « Espace Claude CLERJAUD » est justifié pour rendre hommage à l'ancien Maire de Thouarsais-Bouildroux qui fut aussi le premier Maire de la commune nouvelle Rives-du-Fougerais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : L'espace public situé au niveau du city stade, rue de la passerelle, Thouarsais-Bouildroux 85410 RIVES-DU-FOUGERAIS est dénommé "Espace Claude CLERJAUD".

Article 2 : La signalétique appropriée sera installée par les services municipaux dans les meilleurs délais.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée aux services concernés (cadastre, La Poste, services d'urgence) pour mise à jour des bases de données.

Article 4 : La présente délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune pour information de administrés.

Vote du conseil municipal : Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote : 0

3.3.202505D003 – Dénomination de l'espace public situé au plan d'eau à Cezais

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la compétence de la commune en matière de dénomination des voies et espaces publics,

Vu la nécessité de dénommer le plan d'eau situé au lieu-dit le Calvaire, Cezais 85410 RIVES-DU-FOUGERAIS

Considérant, que la dénomination de cet espace public facilitera son identification par les services municipaux, les habitants et les services d'urgence,

Considérant que le nom proposé « Espace René SOULARD » est justifié pour rendre hommage à l'ancien Maire de Cezais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : L'espace public situé au niveau du plan d'eau, lieu-dit le Calvaire, Cezais 85410 RIVES-DU-FOUGERAIS est dénommé "Espace René SOULARD".

Article 2 : La signalétique appropriée sera installée par les services municipaux dans les meilleurs délais.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée aux services concernés (cadastre, La Poste, services d'urgence) pour mise à jour des bases de données.

Article 4 : La présente délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune pour information des administrés.

Vote du conseil municipal : Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Commission Urbanisme : réunion modification du PLUIH et plus particulièrement pour recenser les bâtiments à pastiller prévue le 10/06 à 18h30 à Thouarsais-Bouildroux**

4.1. Remplacement agent :

- Céline : le 19/06 : Joseph BILLAUD se propose (le 20/06 remplacée par Florence GARCIA)
- Héline : besoin d'une personne supplémentaire le 23 mai à 8h15 pour la garderie. Catherine DUBOIS se propose, Héline lui enverra un message la veille si besoin réel)

4.2. Fermeture Mairie en raison de congés et d'absences de 3 agents pour formation

- Mairie de Thouarsais-Bouildroux : le 19 juin au matin
- Mairie de Saint Sulpice-en-Pareds : le 19 Juin - Mairie de Cezais : le 20 Juin
- **Demande de M. JACQMIN : effaroucheur** (Ce ne serait pas récurrent, juste un oubli un soir)
- **Autolaveuse de chez ORAPI** : non subventionnée par la CARSAT - Le choix se porte sur celle de l'entreprise ETV
- **Problème de sécurité routière au niveau de la rue du champ d'avoine à Saint-Sulpice-en-Pareds** : Voir sur place avec la commission voirie pour les distances à respecter et attendre le retour de la mairie de Bourneau pour connaître le prix d'installation des feux de ralentissement

4.3. Feu d'artifice

4.4. Maison Vendée logement Lotissement du Loyonnet à Thouarsais-Bouildroux

- Jocelyne BLANCHARD s'occupe de contacter Vendée Logement

Prochain Conseil Municipal : mardi 17 Juin à 20h30

Séance levée à 21H32

Le Maire,
Sophie BERGER

Le secrétaire
Nicolas BIRE